

Rapport succinct du Comité des mises en candidature

Rédigé le 9 janvier 2019

La 72^e Assemblée annuelle de l'EUMC, qui se tiendra à Ottawa le samedi 26 janvier 2019, verra la tenue d'une élection aux postes suivants du Conseil d'administration :

- 5 membres à titre individuel
- Membre régional(e), provinces de l'Atlantique
- Membre régional(e), Québec
- Membre régional(e), Ontario
- Membre régional(e), Alberta/Colombie-Britannique/Yukon/Territoires du Nord-Ouest

Suite à l'Avis de réunion et à l'Appel de candidatures au Conseil d'administration de l'EUMC qui ont été affichés sur le site Web de l'EUMC en novembre 2018 et annoncés dans un bulletin régulier de l'EUMC destiné à tous les membres, le Comité des mises en candidature a reçu des candidatures pour certains postes vacants à combler prochainement au Conseil. La date limite pour soumettre les candidatures était le 21 décembre 2018.

Le Comité a reçu deux (2) candidatures pour le renouvellement des membres à titre individuel; trois (3) nouvelles candidatures pour les membres à titre individuel; une (1) candidature comme membre régional(e), provinces de l'Atlantique; deux (2) candidatures comme membre régional(e), Québec; quatre (4) candidatures comme membre régional(e), Ontario; une (1) candidature de renouvellement comme membre régional(e), Alberta/Colombie-Britannique/Yukon/Territoires du Nord-Ouest.

Conformément aux modalités électorales, lorsqu'une seule candidature est reçue pour un poste et que cette candidature est approuvée par le Comité des mises en candidature, cette personne est élue par acclamation à ce poste. S'il y a plus d'une candidature pour un poste vacant, il y a une élection au scrutin secret.

Le Comité des mises en candidature a donc le plaisir d'informer tous les membres que les personnes suivantes sont élues par acclamation pour siéger au Conseil :

- 5 (cinq) membres à titre individuel : D^r David Turpin, Stephen Wallace, Janice Horne, D^r David T. Barnard, Magda Fusaro
- Membre régional(e), provinces de l'Atlantique : Mary Pam Vincer
- Membre régional(e), Alberta/Colombie-Britannique/Yukon/Territoires du Nord-Ouest : Waqas Yousafzai

Pour les postes de membre régional(e), Québec, et de membre régional(e), Ontario, une élection au scrutin secret aura lieu conformément aux modalités électorales.

Une notice biographique de toutes les personnes candidates sera partagée avec les délégués votants et sera disponible à l'Assemblée annuelle.

En outre, des candidatures seront acceptées de la salle lors de l'Assemblée annuelle pour élire un membre au Comité des mises en candidature pour 2018-2019.

Les informations sur l'Assemblée annuelle et les élections sont disponibles sur le site Web de l'EUMC

<https://wusc.ca/fr/a-propos/>

Modalités électorales

Un membre du Conseil ne se présentant pas aux élections agira comme porte-parole du Comité des mises en candidature et présidera les élections au Conseil lors de l'Assemblée annuelle. Le porte-parole amorcera le processus en présentant le rapport annuel du Comité des mises en candidature.

S'il y a une seule personne mise en candidature pour chaque poste vacant, elle sera élue par acclamation.

S'il y a plus de candidatures que de postes vacants, le porte-parole invitera chaque candidat(e) à parler brièvement ou demandera à un membre de l'EUMC de parler au nom d'un(e) candidat(e) qui n'est pas présent(e) à l'Assemblée annuelle. Une élection au scrutin secret sera alors tenue pour les postes contestés. La personne ayant obtenu le plus de votes sera élue au Conseil d'administration.

Admissibilité à voter à l'Assemblée annuelle et aux élections

Les personnes suivantes sont admissibles à participer et voter à toute assemblée générale annuelle ou extraordinaire :

- Un délégué nommé par chaque membre institutionnel
- Un délégué nommé par chaque comité local
- Tous les membres généraux
- Tout membre du Conseil d'administration qui n'est pas par ailleurs délégué

Tous les délégués, membres généraux et administrateurs doivent être en règle pour pouvoir voter.

Admissibilité à se présenter à l'élection

Les personnes candidates admissibles doivent être âgées d'au moins 18 ans et ne pas être actuellement employées ou engagées par l'EUMC en tant que membre du personnel, expert-conseil, entrepreneur, conseiller, avocat, agent ou représentant. De plus, les catégories de personnes suivantes peuvent être mises en candidature au Conseil :

- Tout délégué à l'Assemblée annuelle
- Tout représentant d'un membre institutionnel
- Tout représentant d'un comité local
- Tout membre actuel du Conseil d'administration
- Tout membre général
- Toute autre personne qui déclare adhérer à la mission et aux valeurs de l'organisme

Les personnes candidates aux postes de membre régional(e) doivent être des résidents de la région ou actuellement inscrites dans ou employées par un établissement d'enseignement postsecondaire de la région pour laquelle elles sont candidates – au moment de l'élection au Conseil.

Toute personne qui est élue au Conseil et qui n'est pas déjà membre de l'EUMC deviendra, une fois élue, membre de l'EUMC pour la durée de son mandat au Conseil.

Procédures de mise en candidature

Chaque mise en candidature valide exige les éléments suivants :

- un proposeur et un secondaire, qui doivent être eux-mêmes éligibles;
- une preuve satisfaisante pour le Comité des mises en candidature que la personne proposée serait prête à servir si elle est élue;
- un formulaire de mise en candidature rempli; et
- un CV à jour.